

La PEEP, ses valeurs

- Primauté éducative des parents
- Attachement à la laïcité
- Indépendance politique, syndicale et religieuse

Le rôle du conseil de classe

- Lieu de dialogue et de concertation.
- Évalue le travail et les résultats de chaque élève.
- Se réunit 3 fois par an.
- Émet des propositions d'orientation qui préparent la décision du chef d'établissement.

LE CONSEIL DE CLASSE

- Son rôle
- Les points à aborder
- Les points à ne pas aborder
- Sa composition
- Comment se déroule-t-il ?
- En pratique

Les points qui sont abordés en conseil de classe

Toutes les questions qui concernent la vie de la classe :

- Emploi du temps
- Orientation
- Discipline dans la classe
- L'organisation des devoirs communs
- La charge de travail personnel...

Les points qui ne sont pas abordés en conseil de classe

- Les problèmes de bus, de cantine (sauf si conséquences sur la vie scolaire). Remontez-nous ces points qui seront abordés en conseil d'administration.
- Les problèmes rencontrés avec un professeur. Il vaut mieux nous contacter par mail sur peepchalet@gmail.com pour que nous puissions vous accompagner dans votre démarche.
- Ne pas s'appesantir sur le cas de son enfant. Pour cela, prendre rendez-vous avec les professeurs.

La composition du conseil de classe

- Le Chef d'établissement ou son représentant
- Les enseignants de la classe
- Les délégués des parents d'élèves :
 - 1 délégué PEEP : voyez 2 semaines avant le conseil et selon vos disponibilités qui va siéger (le titulaire ou le suppléant)
 - 1 délégué FCPE (si parent volontaire)
- Les délégués des élèves
- Éventuellement : le CPE et le Conseiller d'Orientation

Avant le conseil de classe

- Prenez contact avec le délégué FCPE.
- Faites le point ensemble des questions, remarques... adressées par les parents via les questionnaires renvoyés.
- Mettez-vous d'accord sur ce que vous souhaitez faire remonter pendant le conseil de classe.
- Déterminez lequel de vous deux fera le compte-rendu et l'enverra au lycée et au bureau de la PEEP et de la FCPE.
- Le jour du conseil, prévoir d'arriver plus tôt pour parler avec les délégués élèves.

VOTRE ACTION EN PRATIQUE PENDANT LE CONSEIL DE CLASSE

- Faire remonter les questions qui vous auront été transmises par les parents. Noter les réponses afin de les retransmettre ensuite aux parents concernés.
- Noter les remarques qui sont faites sur l'ensemble de la classe par le professeur principal, par les élèves délégués, puis par chaque professeur pour sa matière (**doc** : « Compte-Rendu du conseil de classe »).
- Noter les remarques faites sur chaque élève (**doc** : « Suivi individuel des élèves »). *! en cas de roulement entre parents délégués PEEP, ce document sera à vous transmettre pour le prochain conseil de classe.*
- Ne pas hésiter à intervenir pour apporter un complément d'information, poser une question sur la situation de l'élève s'il est en difficulté : travail fait sur sa réorientation, rencontre des enseignants avec ses parents...

Après le conseil

- Faire un compte rendu commun avec l'autre fédération et le transmettre à l'établissement sous 48h par mail : Ce.0382270L@ac-grenoble.fr
- Le compte rendu ne doit pas mentionner d'information personnelle sur les élèves ou les professeurs, seulement des informations générales sur la classe.
- Adresser une copie de ce compte-rendu à peepchalet@gmail.com pour que nous puissions avoir connaissance des situations des différentes classes. En cas de problème, n'hésitez pas à nous faire un message l'expliquant.

MERCI A VOUS

d'avoir accepté de siéger aux conseils de classe et, ainsi, de représenter les parents d'élèves au sein de ce moment important de la scolarité de nos jeunes.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous joindre :

peepchalet@gmail.com

L'équipe de parents bénévoles PEEP Pontcharra